

## **ORDRE DU JOUR DU 29 FÉVRIER 2012**

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Résolution d'adjudication du contrat suite à l'appel d'offre no. P011220-0310 pour la construction des infrastructures dans le cadre du projet d'Assainissement des eaux usées
4. Période de questions.
5. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 29 février 2012, à 19 h 00, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :        Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
                              Madame        Nicole Grenon, conseillère  
                              Messieurs    Marc Cosette, conseiller  
  Jacques Lefebvre, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller

Étaient absents :     Madame        Françoise Asselin, conseillère  
                              Monsieur     Daniel André Thibeault, conseiller

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par écrit tel que prévu à l'article 152 du Code municipal et aussi par téléphone, à tous les membres du conseil le 27 février 2012. Tous les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour et acceptent de discuter les sujets y mentionnés. Madame Françoise Asselin et monsieur Daniel André Thibeault sont absents étant retenue à l'extérieur de la province pour des raisons personnelles. Or, en vertu de l'article 157 du Code municipal, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre.

### 3. Résolution 2012-02-22

#### **Résolution d'adjudication du contrat suite à l'appel d'offre no. P011220-0310 pour la construction des infrastructures dans le cadre du projet d'Assainissement des eaux usées**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal avait adopté la résolution 2011-10-153, autorisant la reprise du processus d'appel d'offres publiques, tel que prévu par la Loi, pour ce projet d'infrastructures;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres No P011220-0310 publié par la municipalité le 7 octobre 2011, demandant des soumissions pour la construction des infrastructures d'assainissement des eaux usées, dont l'ouverture a eu lieu le 2 novembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq (5) soumissions ont été déposées et ouvertes le 2 novembre 2011, en présence des onze (11) personnes présentes;

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse des soumissions, par l'ingénieur mandaté au dossier, confirme que toutes les soumissions déposées

contenaient la documentation d'appui exigée et étaient conformes aux exigences du cahier des charges;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenue une confirmation écrite d'aide financière, datée du 13 février 2012, du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme PIQM – du sous volet 1.4;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a obtenue l'approbation du règlement d'emprunt 2012-398, dans une lettre datée du 27 février 2012, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Pagé Construction, div. de Sintra Inc. a présenté la soumission conforme la plus basse;

**PAR CES MOTIFS, ET** sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat à l'entreprise Pagé Construction, div. de Sintra Inc., pour l'appel d'offres no. P011220-0310 pour la construction des infrastructures, dans le cadre du projet d'Assainissement des eaux usées; selon les modalités prévues aux documents d'appels d'offres pour le prix de 1 437 251.00\$ plus les taxes applicables, soit la TPS et la TVQ.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 4. Période de questions

Aucune question.

#### 5. Résolution 2011-02-23

#### Clôture de la séance

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Marc Cossette, le conseil lève la séance à 19 h 35.

---

Jean-Claude Milot, maire

---

Manon Shallow, Dir.gén. & Sec.-trés.